



## fin de cdd et pas de renouvellement

Par **jenmax21**, le **28/03/2013** à **15:15**

Bonjour je travaille depuis 6 ans dans une agence postale communale et mon cdd se termine le 31 mars et mon employeur( la mairie) vient de m annoncer qu il n est pas sur de pouvoir me faire un 7eme contrat car dans le secteur publis c est 6 années maxi en cdd et qu il n y a pas d embauche a la clé.  
si mon contrat se termine samedi, dois je travailler mardi sans contrat signé?

Par **P.M.**, le **28/03/2013** à **17:58**

Bonjour,  
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...  
Mais l'employeur ne devrait pas vous laisser travailler après le terme du CDD pour essentiellement à mon avis des problèmes de budget...  
Il n'a qu'à vous embaucher définitivement ou aller au-delà des 6 ans ainsi vous serez considéré(e) en contrat à durée indéterminée...